

**Nom du produit :** SUPER LONGTERM GREASE + MOS2 **Date de création/révision :** 05.05.11 Version : 1.0  
**Ref.Nr.:** BDS000168\_2\_20110505 **Remplace :** BB14140

## SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

**SUPER LONGTERM GREASE + MOS2**

Vrac

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Lubrifiants

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**CRC Industries Europe bvba**  
 Touwslagerstraat 1  
 9240 Zele  
 Belgium  
 Tel.: +32(0)52/45.60.11  
 Fax.: +32(0)52/45.00.34  
 E-mail : hse@crcind.com

Filiales		Tel	Fax
CRC Industries Finland Oy	Asemanrinne 13, 08500 Lohja as.	00358/(19)32.921	00358/(19)383.676
CRC Industries France	ZI du Val d'Argent B.P.90028, 12, Bld des Martyrs de Chateaubriant, 95102 Argenteuil Cedex	01.34.11.20.00	01.34.11.09.96
CRC Industries Deutschland GmbH	Südring 9, D-76473 Iffezheim	(07229) 303.0	(07229)30 32 66
CRC INDUSTRIES IBERIA S.L.U.	GREMIO DEL CUERO-PARC.96, POLIGONO INDUSTRI. DE HONTORIA, 40195 SEGOVIA	0034/921.427.546	0034/921.436.270
CRC Industries Sweden	Kryptogatan 14, 431 53 Mölndal	0046/31 706 84 80	0046/31 27 39 91

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

**CRC Industries Europe, Belgium:** Tel.: +32(0)52/45.60.11 (heures de bureau)

**France:**

Centres Antipoison et de Toxicovigilance

ANGERS: 02 41 48 21 21

BORDEAUX: 05 56 96 40 80

LILLE: 0 825 812 822

LYON: 04 72 11 69 11

MARSEILLE: 04 91 75 25 25

NANCY: 03 83 32 36 36

PARIS: 01 40 05 48 48

RENNES: 02 99 59 22 22

STRASBOURG: 03 88 37 37 37



**CRC Industries Europe bvba**

Touwslagerstraat 1, 9240 Zele – Belgium

Tel (+32) (0) 52 / 45 60 11 – Fax (+32) (0) 52 / 45 00 34 – www.crcind.com

1 / 8

**Nom du produit :** SUPER LONGTERM GREASE + MOS2 **Date de création/révision :** 05.05.11 Version : 1.0  
**Ref.Nr.:** BDS000168\_2\_20110505 **Remplace :** BB14140

TOULOUSE: 05 61 77 74 47  
Belgique: Centre Antipoisons: 070 - 245 245

## SECTION 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément aux directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE:

**Santé:** non-classifié  
**Physique:** non-classifié  
**Environnement:** non-classifié  
**Autres dangers :** non-classifié

### 2.2. Éléments d'étiquetage

**Phrases de risque (R) :** Aucun(e)  
**Phrases de conseils de prudence (S):** Aucun(e)

### 2.3. Autres dangers

Aucun(e)

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Non applicable.

### 3.2. Mélanges

Produit à base de l'huile minérale (IP 346 DSMO extract < 3%).

Composants dangereux	N° CAS	EC-nr	w/w %	symbole	phrase-R*	Notes
hydrocarbures sulfurisés	-		<2.5		53	

(\* Explication des phrases: chapitre 16)

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

**Contact avec les yeux :** Si la substance a touché les yeux, les laver immédiatement avec beaucoup d'eau pendant quelques minutes  
Faire appel à un médecin si l'irritation persiste  
**Contact avec la peau :** Laver au savon.



**Nom du produit :** SUPER LONGTERM GREASE + MOS2 **Date de création/révision :** 05.05.11 Version : 1.0  
**Ref.Nr.:** BDS000168\_2\_20110505 **Remplace :** BB14140

<b>Inhalation :</b>	Faire appel à un médecin si l'irritation persiste Air frais, tenir calme et au chaud.
<b>Ingestion :</b>	Faire appel à un médecin si des effets négatifs apparaissent Ne pas faire vomir en cas d'ingestion Consulter un médecin

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

<b>Inhalation :</b>	Pas d'effets néfastes sur la santé prévu.
<b>Ingestion :</b>	Pas d'effets néfastes sur la santé prévu.
<b>Contact avec la peau :</b>	Légèrement irritant pour la peau Symptômes: rougeur, douleur.
<b>Contact avec les yeux :</b>	Légèrement irritant pour les yeux Symptômes: rougeur, douleur.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

<b>Informations générales :</b>	En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette) Si les symptômes persistent dans tous les cas consulter un médecin
---------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

### SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

Mousse, dioxyde de carbone ou agent sec

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Forme des produits de décomposition dangereux  
CO,CO2

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Refroidir le(s) récipient(s) exposé(s) au feu, en aspergeant d'eau  
En cas d'incendie, ne pas respirer les fumées

### SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Supprimer les points d'ignition  
Assurer une ventilation adéquate  
Porter un vêtement de protection approprié et un appareil de protection des yeux/du visage.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas jeter les résidus à l'égoût ou dans les rivières  
Si l'eau polluée atteint les systèmes d'égoûts ou les cours d'eau informer immédiatement les autorités



**Nom du produit :** SUPER LONGTERM GREASE + MOS2 **Date de création/révision :** 05.05.11 Version : 1.0  
**Ref.Nr.:** BDS000168\_2\_20110505 **Remplace :** BB14140

compétentes

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber la substance répandue avec un matériel inerte approprié

### 6.4. Référence à d'autres sections

Pour plus d'informations voir section 8.

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Utiliser seulement dans des zones ventilées

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Laver à fond après l'usage

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans un endroit frais, sec et bien ventilé

Conserver hors de la portée des enfants.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Lubrifiants

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition :

Pas de renseignements disponibles

### 8.2. Contrôles de l'exposition

**Procédures d'ordre technique :** Assurer une ventilation adéquate

**Protection individuelle :** Prenez les précautions nécessaires pour éviter le contact avec la peau et les yeux lors de l'utilisation du produit

Assurer une ventilation adéquate

**inhalation :** En cas de ventilation insuffisante porter un appareil respiratoire approprié.

Masque antigaz contre les vapeurs organique (type A ou AX)

**la peau et les mains :** Porter des gants

(nitrile)



Nom du produit : SUPER LONGTERM GREASE + MOS2 Date de création/révision : 05.05.11 Version : 1.0  
Ref.Nr.: BDS000168\_2\_20110505 Remplace : BB14140

les yeux : Porter des lunettes.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : état physique :	Pâte.
couleur :	Brun.
odeur :	Odeur caractéristique.
pH :	Non applicable.
Point/intervalle d'ébullition :	non déterminé
Point d'éclair :	> 200 °C
Vitesse d'évaporation :	Non applicable.
Limites d'explosion : limite supérieure :	Non applicable.
limite inférieure :	Non applicable.
Pression de vapeur :	Non applicable.
Densité relative :	0.96 g/cm <sup>3</sup> (@ 20°C).
Hydrosolubilité :	Insoluble dans l'eau
Auto-inflammabilité :	Non applicable.
Viscosité :	Non connu.

### 9.2. Autres informations

Pas de renseignements disponibles

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Aucunes réactions dangereuses connues si utilisé selon l'usage prévu

### 10.2. Stabilité chimique

Stable

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucunes réactions dangereuses connues si utilisé selon l'usage prévu

### 10.4. Conditions à éviter

Eviter surchauffage

### 10.5. Matières incompatibles

Agent comburant fort



**Nom du produit :** SUPER LONGTERM GREASE + MOS2 **Date de création/révision :** 05.05.11 Version : 1.0  
**Ref.Nr.:** BDS000168\_2\_20110505 **Remplace :** BB14140

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

CO,CO2

### SECTION 11: Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

<b>Inhalation :</b>	Pas d'effets néfastes sur la santé prévu.
<b>Ingestion :</b>	Pas d'effets néfastes sur la santé prévu.
<b>Contact avec la peau :</b>	Peut entraîner irritation.
<b>Contact avec les yeux :</b>	Peut entraîner irritation.

#### Donnés toxologiques :

Pas de renseignements disponibles

### SECTION 12: Informations écologiques

#### 12.1. Toxicité

non-classifié

#### Donnés ecotoxologiques:

Pas de renseignements disponibles

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

Pas de données expérimentales disponibles

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas de renseignements disponibles

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Insoluble dans l'eau

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas de renseignements disponibles

#### 12.6. Autres effets néfastes



Nom du produit : SUPER LONGTERM GREASE + MOS2 Date de création/révision : 05.05.11 Version : 1.0  
Ref.Nr.: BDS000168\_2\_20110505 Remplace : BB14140

Pas de données expérimentales disponibles

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit : Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toute précaution d'usage.  
Ne pas rejeter à l'égoût ou dans l'environnement, éliminer ce produit dans un centre agréé de collecte des déchets.

Emballage contaminé : La mise au rebut doit se conformer à la législation locale, provinciale et nationale

## SECTION 14: Informations relatives au transport

### 14.1. Numéro ONU

Numéro UN : Non classifié comme dangereux pour le transport

### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Nom d'expédition: not applicable

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe: Non applicable.  
ADR/RID - Code de classification: Non applicable.

### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage: Non applicable.

### 14.5. Dangers pour l'environnement

ADR/RID - Dangereux pour l'environnement: Non  
IMDG - Marine pollutant: No  
IATA/ICAO - Dangereux pour l'environnement: Non

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

IMDG - Ems: Non applicable.  
IATA/ICAO - PAX:  
IATA/ICAO - CAO



**Nom du produit :** SUPER LONGTERM GREASE + MOS2 **Date de création/révision :** 05.05.11 Version : 1.0  
**Ref.Nr.:** BDS000168\_2\_20110505 **Remplace :** BB14140

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

Non applicable.

**SECTION 15: Informations réglementaires****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

La Fiche de Données de Sécurité est élaborée suivant les exigences Européens actuels.  
Suivant directive 99/45/CE non-classifié  
Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH)

<b>Données nationales</b>	<b>(FR) France</b>
Maladies professionnelles: tableau n°:	Tableau n°36: Affections provoquées par les huiles et graisses d'origine minérale ou de synthèse

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Pas de renseignements disponibles

**SECTION 16: Autres informations**

\*Explication des phrase de risques: R53: Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Ce produit doit être stocké, manipulé et utilisé en accord avec les bonnes pratiques d'hygiène industrielle et en conformité avec les réglementations locales.

Les informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et ont pour but de décrire nos produits dans le cadre des exigences de sécurité. Par conséquent elles ne sauraient être considérées comme une garantie des propriétés spécifiques.

Sauf dans le cas d'études ou de recherches sur les risques sur la santé, la sécurité et l'environnement, aucun de ces documents ne peut être reproduit sans la permission écrite de CRC.